Burundi : processus de ratification de la Charte africaine de la jeunesse

PANA, 18 juin 2022 L'adoption,			
la Jeunesse est le fait sociopolitique marc	uant de la semaine qui tire à s	sa fin au Burundi. Le pr	ojet a été présenté par I
ministre des Affaires de la Communauté	est africaine, de la Jeunesse,	des sports et de la culti	ure, Ezéchiel Nibigira.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

L'intérêt affirmé à adhérer à cet instrument juridique est que le continent africain compte plus de 400 millions de je âgés de 15 à 35 ans, soit la population la plus jeune au monde. Au Burundi, plus de 65 % des 12,8 millions d'habitants entrent dans la catégorie des jeunes de moins de 25 ans. La Charte africaine de la jeunesse est considérée comme un moyen d'autonomisation et de responsabilisation des jeunes dans les Etats parties. Jusqu'à présent, 39 des 55 Etat membres ont déjà ratifié la Charte et 43 l'ont déjà signée. Au Burundi, la ratification effective de la Charte africaine jeunesse ne reste plus que suspendue à l'aval du Parlement, sur saisine de l'exécutif.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 25 April, 2024, 08:06